







Informations de base	
<p>2026/0068(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Phase préparatoire au Parlement
<p>Établissement d'un cadre de mesures visant à accélérer les capacités industrielles et la décarbonation dans des secteurs stratégiques (Loi sur l'accélérateur industriel)</p> <p>Modification Règlement 2018/1724 2017/0086(COD) Modification Règlement 2024/3110 2022/0094(COD) Modification Règlement 2024/1735 2023/0081(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2 Marché intérieur, marché unique 2.10.02 Marchés publics 3.40 Politique industrielle 3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques 3.40.02 Industries sidérurgique et métallurgique 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles 3.40.07 Industrie du bâtiment et de la construction 3.40.14 Compétitivité industrielle 3.40.16 Matières premières 6.20.06 Investissements étrangers directs (IED)</p>	

Acteurs principaux									
Parlement européen	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commissions conjointes compétentes au fond</th> <th>Rapporteur(e)</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">En attente de la décision finale sur le renvoi</td> </tr> </tbody> </table>	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	En attente de la décision finale sur le renvoi				
	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination						
	En attente de la décision finale sur le renvoi								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission pour avis</th> <th>Rapporteur(e) pour avis</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">En attente de la décision finale sur le renvoi</td> </tr> </tbody> </table>	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	En attente de la décision finale sur le renvoi					
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination							
En attente de la décision finale sur le renvoi									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commission pour l'évaluation budgétaire</th> <th>Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire</th> <th>Date de nomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">En attente de la décision finale sur le renvoi</td> </tr> </tbody> </table>	Commission pour l'évaluation budgétaire	Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire	Date de nomination	En attente de la décision finale sur le renvoi					
Commission pour l'évaluation budgétaire	Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire	Date de nomination							
En attente de la décision finale sur le renvoi									
Conseil de l'Union européenne									
Commission européenne	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DG de la Commission</th> <th>Commissaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME</td> <td>SÉJOURNÉ Stéphane</td> </tr> </tbody> </table>	DG de la Commission	Commissaire	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	SÉJOURNÉ Stéphane				
	DG de la Commission	Commissaire							
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	SÉJOURNÉ Stéphane								
Comité économique et social européen									

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
04/03/2026	Publication de la proposition législative	COM(2026)0100 	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/0068(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2018/1724 2017/0086(COD) Modification Règlement 2024/3110 2022/0094(COD) Modification Règlement 2024/1735 2023/0081(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207-p2
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2026)0100 	04/03/2026	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2026)0070 	05/03/2026	
Document annexé à la procédure	SWD(2026)0070 	05/03/2026	
Document annexé à la procédure	SWD(2026)0071 	05/03/2026	
Document annexé à la procédure	SWD(2026)0072 	05/03/2026	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
DIBRANI Adnan	Rapporteur (e)	IMCO	27/02/2026	Ministry of the Environment, Climate Protection and the Energy Sector Baden-Württemberg

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
VEROUGSTRAETE Yvan	01/04/2026	Umicore
WÖLKEN Tiemo	26/03/2026	Volkswagen Aktiengesellschaft PowerCO
GORI Giorgio	25/03/2026	Piaggio & C. S.p.A.
VEROUGSTRAETE Yvan	19/03/2026	Syensqo SA
GEIER Jens	19/03/2026	WirtschaftsVereinigung Metalle
ZIJLSTRA Auke	19/03/2026	Eurelectric aisbl
GEIER Jens	18/03/2026	Hydnum Steel, S.L.
KALFON François	18/03/2026	European Recycling Industries' Confederation Fédération professionnelle des entreprises de Recyclage, de Réemploi et de l'Économie circulaire
VAN DEN BERG Brigitte	18/03/2026	Vereniging VNO-NCW
VAN DEN BERG Brigitte	18/03/2026	Hydnum Steel, S.L.
PELLERIN-CARLIN Thomas	11/03/2026	Climate Action Network Europe European Environmental Bureau WWF European Policy Programme
WÖLKEN Tiemo	10/03/2026	Continental AG
VAN DEN BERG Brigitte	26/02/2026	Hydnum Steel, S.L.
PELLERIN-CARLIN Thomas	26/02/2026	ESL & Network European Affairs VICAT S.A.
WÖLKEN Tiemo	26/02/2026	Robert Bosch GmbH
MANIATIS Yannis	25/02/2026	EUROMETAUX
VAN DEN BERG Brigitte	05/02/2026	#SustainablePublicAffairs
WALSMANN Marion	02/02/2026	Strategic Perspectives

Établissement d'un cadre de mesures visant à accélérer les capacités industrielles et la décarbonation dans des secteurs stratégiques (Loi sur l'accélérateur industriel)

2026/0068(COD) - 04/03/2026 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir un cadre de mesures pour l'accélération de la capacité industrielle et la décarbonation dans les secteurs stratégiques afin de renforcer l'industrie et de créer des emplois en Europe.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen statue selon la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : dans le paysage géopolitique actuel, l'utilisation fréquente et ciblée d'outils économiques pour faire avancer des objectifs stratégiques constitue une menace sérieuse pour la résilience, la compétitivité, la sécurité économique et l'autonomie stratégique de l'UE. Comme le souligne le rapport Draghi sur la compétitivité européenne, l'instrumentalisation des dépendances de l'UE vis-à-vis de ses partenaires commerciaux dans des secteurs stratégiques met en péril la sécurité, la compétitivité et l'économie de l'UE. La capacité de l'Union à réagir et à réduire ses dépendances vis-à-vis des pays tiers repose sur la solidité de sa base industrielle, sa capacité d'innovation et l'intégrité du marché unique.

Malgré les objectifs de l'UE en matière de sécurité économique, de résilience, d'emplois de qualité et de neutralité climatique, les capacités de production manufacturière ont diminué au cours des vingt dernières années. La part de l'industrie manufacturière dans le PIB total est passée de 17,4% à 14,3% entre 2000 et 2024. Il est donc nécessaire de renforcer la résilience économique, la compétitivité et la création d'emplois, tout en veillant à ce que les objectifs climatiques et énergétiques de l'Union soient atteints.

L'UE doit donc agir de manière stratégique pour garantir et renforcer davantage sa résilience et sa base industrielle, ainsi que sa compétitivité à long terme, et veiller à ce que la transition climatique devienne un moteur de la croissance industrielle.

CONTENU : l'acte législatif proposé a pour objectif de **porter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de l'UE à 20% d'ici à 2035**. Il y parviendra en accélérant les procédures d'autorisation pour tous les projets manufacturiers et en fournissant une boîte à outils permettant d'accéder au marché unique européen de manière à prévenir les dépendances stratégiques, à créer des emplois dans le secteur manufacturier, à stimuler la décarbonation et les performances climatiques, et à garantir aux citoyens et aux entreprises européens un accès permanent aux matières premières et aux produits essentiels.

La proposition d'acte législatif pour l'accélération de l'activité industrielle tire parti des atouts du marché unique pour:

1) Soutenir les marchés pilotes des produits portant la mention «Made in EU» et les produits à faibles émissions de carbone

La proposition introduit des **préférences** en faveur des produits «Made in EU» et à faible intensité carbone **dans les marchés publics** et les régimes d'aide publique afin de stimuler la demande de produits industriels européens - du ciment et de l'aluminium aux technologies «zéro émission nette» telles que les batteries, le solaire, l'éolien, les pompes à chaleur et le nucléaire. En ce qui concerne **l'acier**, l'acte législatif propose des préférences spécifiques en faveur des produits à faible intensité de carbone afin de créer une demande sur le marché. Cette mesure apportera confiance et prévisibilité aux investisseurs, stimulant ainsi l'innovation et faisant de l'acier propre un élément central de l'avenir industriel de l'UE. L'utilisation stratégique des fonds publics soutiendra les investissements dans l'UE, renforçant ainsi l'accès aux produits à faible intensité de carbone et préservant la compétitivité.

2) Veiller à ce que les investissements directs étrangers apportent de la valeur à l'UE

L'UE reste une destination de choix pour les investissements directs étrangers (IDE), accueillant près d'un quart du stock mondial d'IDE en 2024. Afin de garantir que les IDE renforcent les chaînes d'approvisionnement de l'UE, favorisent le transfert de technologies et soutiennent la création d'emplois de qualité, la proposition introduit des **conditions pour les investissements supérieurs à 100 millions d'euros** dans des secteurs émergents tels que les batteries, les véhicules électriques, le photovoltaïque et les matières premières critiques.

Les autorités chargées des investissements désignées par les États membres seront chargées d'examiner et de contrôler le respect de ces conditions, la Commission jouant un rôle de coordination.

3) Simplifier la procédure d'octroi des autorisations

Il est proposé que les États membres mettent en place une procédure unique d'octroi des autorisations, fondée sur une demande unique couvrant toutes les autorisations requises pour les projets de fabrication industrielle. Cela comprend la mise en place d'un **guichet unique numérique** avec des délais précis, ainsi que le principe de l'approbation tacite aux étapes intermédiaires du processus d'octroi des autorisations pour les projets de décarbonation à forte intensité énergétique.

4) Stimuler la fabrication durable

La proposition établit un cadre permettant aux États membres de désigner des **zones d'accélération** de la fabrication industrielle sur la base d'un ensemble défini de critères. Ces zones auront pour objectif de faciliter le regroupement géographique des activités industrielles et de promouvoir des conditions favorables pour les industries qui s'y implantent. Les zones d'accélération de la fabrication industrielle seront développées en synergie avec d'autres initiatives de l'Union.